

**COMPTE RENDU**  
**DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de MOUEN**  
**DU MARDI 9 SEPTEMBRE 2014**

Convocation du 04 Septembre 2014

L'an deux mil quatorze et le neuf septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil de cette commune dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame FARCY Annick, Maire.

**Présents** : Mme LECHELLIER Sophie, M. TOURGIS Lionel, M. LOYANT Jean-Marie, (adjoints)  
Mme ALMIRE Corinne - M. LEREVEREND Benoit – M. AUDOUX Jérôme – Mme MARIE-ROSALIE Christèle – Mme LEROYER Sandrine – M. PIGEON Michaël - Mme MOREAUX Sophie – Mme DUPORT Delphine – Mme SOREL Audrey – M. DUVAL Benjamin

**Pouvoir** : M. Jérôme GOUET à M. Jérôme AUDOUX

Monsieur LEREVEREND Benoit est nommé secrétaire de séance.

Arrivée de Mme LEROYER à 20 h 50

**COMPTE RENDU DES ACTES DU MAIRE**

**Urbanisme :**

- Un certificat d'urbanisme délivré
- Dix permis de construire ont été déposés
- Une déclaration préalable
- Deux déclarations d'aliéner

**QUESTIONS COMMUNALES**

► **Décisions modificatives budgétaires :**

- Section d'investissement :
  - Dépenses : article 020 dépenses imprévues (-2 400 €) – article 202 frais liés à la réalisation de document d'urbanisme (+ 2 400 €)
  - Recettes : amortissement subvention équipement (écriture d'ordre budgétaire) au 040/28041582 (+2 810 €) FCTVA au 10222 (-2 810 €)
- Section de fonctionnement – dépenses :
  - Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC) : 103 € à l'article 73925 – Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion : 103 € à l'article 7718
  - Autres matériels et fournitures au 6188 (-2 810 €) – Dotations aux amortissements, écriture d'ordre budgétaire au 042/6811 (+2 810 €)

► **Création d'un emploi CAE** (accompagnement dans l'emploi) 35 h/semaine. La sélection des candidats est amorcée.

Vote des membres présents : 15 pour

► **Convention gaz avec SDEC Energie** : Le SDEC propose que la commune prenne part au lancement d'un appel d'offres pour la fourniture de gaz. Le conseil municipal décide d'ajourner cette décision et d'attendre la fin du contrat en cours.

## INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES

► La Direction Régionale des Finances Publiques a nommé les commissaires suivants pour la commission de la CCID :

### Commissaires titulaires

Lionel TOURGIS  
Jean-Marie LOYANT  
Pascal DEBACKER  
Maurice VINCENT  
Benoit LEREVEREND  
Charles BINET Verson

### Commissaires suppléants

Jean-Marie MOREAUX  
Carole HAMON  
Jérôme AUDOUX  
Mickaël PIGEON  
Audrey SOREL  
Françoise LANOE Gavrus

► TVA : la commune étant considérée comme « aménageur » du Clos du Commerce, elle aura à payer de la taxe sur la valeur ajoutée lors de la vente des terrains.

► Bornes de recharge de véhicules électriques : le SDEC demande aux communes membres si elles souhaitent se porter candidates. Coût d'une borne : 11 400 € HT. Compte tenu des différentes aides, la part restant aux communes est de 22,3%. Le conseil municipal décide de ne pas engager cette démarche.

► Quatre foyer lumineux sont à remplacer : 1 Chemin du Vallon – 2 rue du Major Henri Legrand – 1 Chemin du Vivier. Le coût de cette opération est de 1 591,90 € HT.

► Remise en état de 6 poteaux incendie : coût 1 475,31€ TTC

► Scolarest a informé la commune de l'augmentation de 1,15 % du coût des repas pour l'année scolaire 2014-2015.

► Façades des écoles : des travaux de rénovation ont été engagés les années précédentes sur la base d'un devis subventionné à 30 %. La dernière tranche ayant été différée pour des raisons budgétaires, l'entreprise indique une augmentation de 4 %. Le conseil municipal décide d'accepter ce surcoût par 14 voix pour. Un membre présent n'a pas souhaité participer au vote.

► Electricité : Suite au contrôle technique effectué par SOCOTEC, les dépenses suivantes sont à prévoir : Atelier municipal : 2 185,80 TTC – Ecole maternelle, restaurant scolaire : 110,40 TTC - Salle polyvalente, gymnase : 2 229,60 TTC – Mairie, place du marché : 1 263,60 TTC

► Lieu Castel 1 : les aires de stockage des déchets ménagers ont été supprimées. Un boitage a été réalisé pour informer les habitants des nouvelles dispositions de collectes.

► Conformément à la réglementation, une analyse de l'air intérieur des écoles sera réalisée.

► L'entreprise qui a réalisé les illuminations de Noël 2013-2014 est en litige avec Caen la Mer qui avait la compétence jusqu'en décembre 2013 et qui refuse le paiement au motif que la compétence est revenue à la commune en janvier 2014. Madame le Maire a évoqué ce sujet avec le Président de Caen la Mer.

Pour 2014-2015, le conseil municipal décide de modifier le contenu de la prestation des illuminations en la concentrant sur les secteurs : mairie/place J. Cojan/partie rue de l'Eglise/place P. Herbet) mais en proposant une présentation plus travaillée. Le coût des illuminations (hors consommation électrique) est de 6 000 € TTC. Coût inférieur de 2 949 € à l'an passé.

► La commune a reçu un courrier de l'avocat de la famille MOREAUX lui demandant de retirer la délibération du conseil municipal autorisant la réalisation de lotissement sur des parcelles inférieures à 1 ha.

► Cérémonies du 70e anniversaire du débarquement : la commune a reçu les remerciements des visiteurs anglais et belges présents aux différentes cérémonies.

► Monsieur CAILLY présent en tant qu'auditeur du conseil municipal demande la parole à la fin de la séance. Il souhaite savoir si la commune exerce son droit de préemption sur les terrains de Madame BREAVOINE. Il lui est précisé qu'en l'absence de demande d'intention d'aliéner (DIA) établie en bonne et due forme et reçue en mairie, le conseil municipal ne peut officiellement se prononcer. Ces terrains ont fait l'objet d'une estimation de France Domaine communiquée à Madame BREAVOINE. Monsieur CAILLY signale que ces terrains font l'objet de négociations avec des acquéreurs potentiels à un prix supérieur à celui des domaines. Le conseil municipal regrette que des négociations avec des acquéreurs soient aussi avancées alors que la DIA qui permettrait à la commune de se prononcer officiellement n'ait pas été établie.

***Madame le Maire déclare la session close. La Séance est levée à 23 h 15 minutes***